

Adresse de la société populaire d'Angoulême (Charente) félicitant la Convention d'avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Angoulême (Charente) félicitant la Convention d'avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 287-288;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22923\\_t1\\_0287\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0287_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Représentants,

Quelle victoire vous venez de remporter, et combien elle est chère aux cœurs de tous les Français qui veulent être libres ! Des factieux, des scélérats vouloient nous donner des maîtres, peut-être même un Cromwel, mais votre surveillance active, votre énergie et votre amour pour la liberté ont encore sauvé la République.

La société populaire de Maubeuge, en vous félicitant de vos travaux, vous invite à les continuer, quand il existeroit encore des factieux, persuadée que la Convention, mère aussi grande et aussi vertueuse que le peuple qu'elle représente et de la confiance méritée duquel elle est entourée, restera bonne, saine, ferme, inébranlable.

Nous ne craignons point les complots des ennemis de la liberté. Leurs trames horribles toujours déjouées, les scélérats exterminés, les armées victorieuses, les rois trembleront, nous serons libres et jurons de vous seconder en activité, courage et surveillance pour la République une et indivisible.

Vive la République et la Convention !

OLIVIER, PICARD (*présid.*), BAUDRÉ (*secrét.*).

r''

[La sté popul. de Bernay (1) à la Conv.; Bernay, 15 therm. II] (2).

Représentans du peuple,

Grâce à votre héroïque courage, la République vient encore de sortir triomphante d'une des plus horribles conjurations qui aient été ourties contre elle : que les bénédictions du peuple, que vous avez sauvé, en soient la récompense !

Législateurs, vous acquérez tous les jours de nouveaux droits à notre reconnaissance; nous ne récapitulerons pas tout ce que vous avez bravé de dangers pour nous; vous avez sauvé la patrie : voilà tout l'éloge que nous vous devons; si vous en aviez besoin d'un autre, vous n'en mériteriez aucun. Mais plus vous consolidez l'édifice de notre liberté, plus vous nous devez de nous prémunir contre l'enthousiasme et les dangers de la reconnaissance elle-même : oui, la reconnaissance a ses dangers, surtout parmi nous. C'est elle qui a ouvert la carrière à tant de conspirateurs; c'est par elle que, tant de fois, le peuple a été circonvenu et qu'il a failli devenir la victime de fourbes profonds et d'hypocrites machiavélistes. Mettez un frein à ce sentiment, si naturel, d'aimer ceux que nous croyons vertueux, mais si dangereux durant les révolutions. Tous les Français veulent être libres; tous les Français savent combattre et vaincre pour le triomphe de la liberté; qu'ils apprennent de vous que ce n'est pas assez; qu'il faut qu'ils sachent encore que, quelques grands que soient les services rendus par un citoyen à la patrie, il n'a fait qu'acquitter une dette, qu'en

un mot toute idolâtrie est abjection, esclavage; que la patrie doit *exclusivement* régner dans l'âme d'un vrai républicain.

Représentans du peuple, continuez vos immortels travaux. Pulvérisez les trônes et les tyrans du dehors et, dans l'intérieur, rendez imperturbable le niveau de l'égalité. Nous vous jurons que la représentation nationale sera toujours notre point de ralliement, l'objet de nos respects et de notre dévouement : mais chacun des membres qui la compose ne connaîtra toute l'étendue de notre reconnaissance que lorsque, revenu dans ses modestes foyers, il nous prêchera d'exemple en courbant sa tête sous le joug honorable des loix qu'il aura provoquées; alors nous lui dirons : tu as contribué à l'établissement de la liberté, à la gloire de ton païs; ô homme ! tu es parvenu au comble de la félicité; sois notre frère, notre ami, jouis enfin de tout le bonheur que tu nous as procuré : tu l'as mérité !

HAROU (*secrét.*), F.G. BOIVIN (*présid.*), PRÉTA-VOINE le jeune (*secrét.*).

s''

[La sté popul. d'Angoulême (1), réunie à tous les vrais sans-culottes de la comm., à la Conv.; Angoulême, 15 therm. II] (2).

Représentans,

Au récit de la conjuration de Robespierre, que vous avés courageusement étouffée, le peuple de cette commune s'est levé en masse, a donné carrière à tous les mouvements de son indignation contre le traître et ses complices, et, rappelant aussitôt ses sentiments vers l'unique centre de la République, il s'est écrié : vive la Convention nationale !

Infâme Robespierre, tu aspirais donc à la tyrannie ! Sous le masque du patriotisme, tu voulois égorger le peuple, tu voulois éteindre dans le sang de ses vertueux deffenseurs le feu sacré de la liberté. Mais le génie conservateur de la République ne t'a pas donné le temps de consommer tes crimes. Tu viens de les expier sur l'échaffaud, et ta mémoire ne sera plus qu'un objet d'horreur. Nouveau Catilina, tu osas venir siéger au sénat français. Alors tu méditois le plan de la plus vaste destruction mais, abandonné de tous, tu fus livré à la honte, et la voûte du sénat ne retentit que de tes abominables complots.

Quels cris douloureux (*sic*) et lamentables n'a pas épargné aux patriotes la punition de ce monstre ! La France, après tant de sacrifices et de combats pour sa liberté, devenoit la proie, ou d'un triumvirat insolent, ou d'un cruel despote. Les dissensions intestines se renouveloient avec fureur, et l'aristocratie se relevoit sur les ruines de la patrie en cendres.

Tel est l'abyme qui eût englouti la République, et qui ne se présente à nos regards qu'avec le cortège des plus affreuses images. Vous l'avez

(1) Eure.

(2) C 315, pl. 1262, p. 1. B<sup>n</sup>, 20 therm.; F.S.P., n° 400; J. Sablier (du soir), n° 1483 (pour 1485); Rép., n° 232.

(1) Charente.

(2) C 315, pl. 1262, p. 10. B<sup>n</sup>, 20 therm.; J. Fr., n° 682.

comblé, représentans, cet abyme dont la profondeur étonne, et votre sagesse a pourvu au salut du peuple. Investis de sa confiance et de sa force, continués à veiller pour lui. Demeurés ferme[s] à votre poste. Recherchés scrupuleusement toutes les ramifications de cette conjuration infernale, et dévoués les coupables au glaive de la loy. Ici, la rigueur est humanité, et l'indulgence seroit une cruauté envers la patrie.

Les Charentais, pénétrés de la vive impression des dangers auxquels vous avés heureusement échappés, vous invitent à ces grandes mesures de sûreté. Il ne leur reste qu'un seul regret, c'est que la distance des lieux ne leur ait pas permis de se joindre aux braves Parisiens, qui ont eu le bonheur de vous faire un rempart de leurs corps contre les poignards dont vous menaçoient les conjurés.

DUVAL (*secrét.*), DURONNEAU (*secrét.*), DERVAUD  
l'ainé (*présid.*).

t''

[*La sté popul. séante à Montmirail*(1), à la Conv.; 15 therm. II](2).

Citoyens représentants,

Le conseil général, le comité de surveillance et la société républicaine de Montmirail ont été saisis de la plus vive indignation à la lecture des atroces compelots (*sic*) de l'infâme Robespierre et de ses complices. Nouveau Catilina, ce traître conjurait contre la représentation nationale. Nouveau Cromvel, cet ambitieux hypocrite conspirait contre la liberté de sa patrie et lui forgeoit des fers. C'est au milieu de nos victoires que ces scélérats ourdissoient leur trame libéricide. Sans votre énergie et votre active surveillance, la République étoit annéantie, et la liberté, cette idole des Français, disparraisoit à jamais de notre sol.

Grâce éternelles vous soient rendu[e]s, pères de la patrie; restez fermes à votre poste. Les sociétés populaires surveillent l'intérieur. La liberté triomphera, ou nous serons ensevelis sous ses ruines. Nous vous assurons de notre attachement inviolable à la Convention nationale, et nous jurons d'annéantir les tirans de toute espèce. Nous ne voulons ni rois, ni prêtres, et ni nobles. Nous ne reconnoissons d'autre autorité que la vôtre. Vive la Convention! Vive la République une et indivisible!

V. BARBAY (*présid.*), HEES (*membre du comité*), DUFOUR, MERCIER (*secrét.*), MOUSSU, CHAPPON, J.-J. LE CLERC, LECHASSE (*présid. du comité*), J. MORDRET, J. FOURNIER (*juge de paix*), FOURNIER (*secrét.-greffier*).

u''

[*La sté des amis de la liberté et de l'égalité, séant à Saint-Marcel*(1), à la Conv.; Saint-Marcel, 16 therm. II](2).

Citoyens législateurs,

Une petite commune de la République, dont la population n'excède pas 712 citoyens, vous présente avec confiance le fruit de ses travaux relativement à l'extraction du salpêtre. Vous verrés, citoyens législateurs, par le procès-verbal cy-joint, le résultat de ses opérations de ce genre. Puissent-elles obtenir votre approbation!

La commune de Saint-Marcel, vraiment républicaine, ne néglige aucun des moyens de contribuer, autant qu'il est en elle, à la régénération du peuple françois. Elle ne cesse de faire des vœux pour la prompte extermination des tirans et de leurs vils satellites. Elle les abhorre.

Restés à votre poste, citoyens législateurs, continués vos glorieux et importants travaux. Frappés sans ménagement tous ces modernes Catilina qui ne respirent que la guerre civile et la ruine de notre précieuse liberté. Point de paix avec les tirans jusqu'à ce qu'ils ayent disparu de la surface de la terre! Point de trêve avec le crime jusqu'à ce qu'enfin la justice, la probité et la vertu soient devenues les dominatrices de l'univers.

La société populaire de la commune de Saint-Marcel a juré, dans sa dernière séance, de ne reconnoître que la Convention nationale, comme le centre du gouvernement républicain, et de n'obéir qu'à ses décrets ou aux ordres émanés d'elle et de ses comités (3). S. et F.

LECOMTE (*présid. provisoire*), COFFIER (*vice-présid.*), FIQUET (*secrét.*), CARVAILLÉ (*secrét.*)

[*Applaudissemens*]

Séance du 16 therm. II de la société des amis de la liberté et de l'égalité, séant à Saint-Marcel.

Séance ouverte par le citoyen président, qui a prononcé ces mots: le peuple françois reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. On a donné lecture des papiers publics. Il a été mis en délibération, dans une précédente séance relative au brûlement des mauvaises herbes pour faire de la cendre pour la fabrication du salpêtre, que tous les enfans de la commune de Saint-Marcel fussent employés à l'extirpation de ces mauvaises herbes, pour être brûlées. Le président proposa à l'assemblée que ceux qui voudroient se charger du soin de cette opération se fissent connoître. Aussitôt 4 citoyens sans-culottes se sont généreusement offerts, et ont été reçus au milieu des acclamations de la société, et ils se sont livrés, avec une ardeur toute républicaine, au brûlement de toutes ces herbes, de 2 voitures de buis,

(1) Eure.

(2) C 315, pl. 1262, p. 39, 40; *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485). Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl.); *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682.

(3) Dernier paragraphe ajouté en marge, de la même main.

(1) Sarthe.

(2) C 315, pl. 1262, p. 49. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl.).